

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2024

**Vote des tarifs 2025 :** Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour l'année 2025.

**Réforme des redevances de l'Agence de l'eau :** Le Conseil Municipal décide de suivre les préconisations de l'Agence de l'Eau et d'approuver les contre-valeurs proposées.

**Caution bancaire SCIC le 59 :** Le Conseil Municipal accepte que la commune se porte caution pour un prêt contracté par la SCIC Le 59.

**Aménagement Place des Sénécterre – forfait définitif de maîtrise d'œuvre :** Le Conseil Municipal approuve l'avenant fixant le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre.

**Aire de jeux du Chamasse :** Le Conseil Municipal approuve l'offre présentée.

**Modification devis éclairage pour horloges astronomiques :** Le Conseil Municipal approuve le nouveau devis.

**Lancement d'une consultation pour étanchéifier les réservoirs du bourg :** Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à lancer une consultation pour la reprise de l'étanchéité des deux réservoirs du bourg.

**Eglise abbatiale Saint Chaffre :** Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une expertise concernant l'infestation par des insectes xylophages des pièces de mobilier en bois.

**Classement régime forestier des bois de la Fuye :** Le Conseil Municipal approuve le classement au titre du régime forestier des parcelles cadastrées section A numéros 1793, 1794 et 1799.

**Chartes de végétalisation et de règlementation des aménagements à l'intérieur du Périmètre Délimité des Abords :** Le Conseil Municipal approuve les deux documents présentés.

**Convention assistante retraite avec Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :** Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette convention pour une durée de trois ans.

**Quart d'investissement :** Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager des dépenses à hauteur du quart du montant budget prévisionnel de 2024 et ce jusqu'au vote du budget 2025 et approuve également les restes à réaliser à reporter sur le budget 2025.

**Projet d'installation de mobilier sur la Transcévénole :** Le Conseil Municipal ne souhaite pas engager la commune dans l'opération présentée.

**Motion AMF sur le projet de loi des finances 2025 :** Le Conseil accepte de voter la motion présentée par l'AMF.

**Soutien à Mayotte suite au cyclone :** Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide aux communes sinistrées.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 janvier 2025 à 20 heures